

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES MEDICALES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Etudes Médicales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année (DFGSM2) :

Membres du jury :

Catherine VAURS-BARRIERE, Président du jury, MCU

Lauren VERONESE, Vice-président du jury, MCU-PH

Semestre 3 :

Marc ANDRE, PU-PH

Olivier AUMAITRE, PU-PH

Marc BERGER, PU-PH

Stéphane BOISGARD, PU-PH

Franck DURIF, PU-PH

Bertrand EVRARD, MCU-PH

Marc FILAIRE, PU-PH

Jean-Marc GARCIER, PU-PH

Laurent GUY, PU-PH

Anne-Elisabeth HENG, PU-PH

Cécile HENQUELL, PU-PH

Isabelle JALENQUES, PU-PH

Laure-Line RIBAUD, PRCE

Ruddy RICHARD, PU-PH

Laurent SAKKA, PU-PH

Philippe VAGO, PU-PH

Semestre 4 :

Marc BERGER, PU-PH

Yves BOIRIE, PU-PH

Corinne BOUTELOUP, MCU-PH

Emmanuel BUC, PU-PH

Denis CAILLAUD, PU-PH

François CORNELIS, PU-PH

Frédéric COSTES, PU-PH

Isabelle CREVEAUX, PU-PH

Michel D'INCAN, PU-PH

Cécile HENQUELL, PU-PH

Marc FILAIRE, PU-PH

Jean-Marc GARCIER, PU-PH

Pascal MOTREFF, PU-PH

Laure-Line RIBAUD, PRCE

Ruddy RICHARD, PU-PH

Olivier TOURNILHAC, PU-PH

Philippe VAGO, PU-PH

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3ème année (DFGSM3) :

Membres du jury :

Cécile HENQUELL, Présidente du jury, PU-PH
Carole GOUMY, Vice-président du jury, MCU-PH

Semestre 5 :

Nicolas AUTHIER, PU-PH
Jean-Yves BIGNON, PU-PH
David LATOUR, PRCE
Florence BRUGNON, PU-PH
François CORNELIS, PU-PH
Frédéric COSTES, PU-PH
Isabelle CREVEAUX, PU-PH
Martine DUCLOS, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Isabelle JALENQUES, PU-PH
Pierre-Michel LLORCA, PU-PH
Hanae PONS, MCU-PH
Vincent SAPIN, PU-PH
Igor TAUVERON, PU-PH
Philippe VAGO, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU

Semestre 6 :

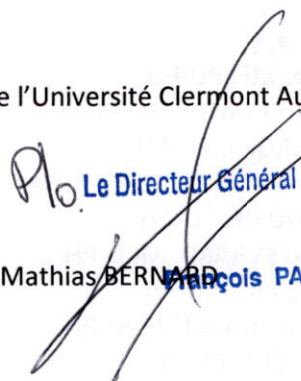
Paul AVAN, PU-PH
Jacques-Olivier BAY, PU-PH
Richard BONNET, PU-PH
David LATOUR, PRCE
Bertrand EVRARD, MCU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Laurent GERBAUD, PU-PH
Alexandre LAUTRETTE, PU-PH
Lemlih OUCHCHANE, MCU-PH
Frédérique PENAUT-LLORCA, PU-PH
Philippe POIRIER, MCU-PH
Claire AUMERAN, MCU-PH
Philippe VAGO, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/10/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

 **Le Directeur Général des Services**
Mathias BERNARD **François PAQUIS**

- Transmis au contrôle de légalité le **23 OCT. 2019**

- Publié le **23 OCT. 2019**

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.